

« Manger bien et bon »

La restauration scolaire est un service communal facultatif, proposé aux parents pour le bien-être de leur enfant.

**Pour fréquenter la cantine, l'inscription de votre enfant est OBLIGATOIRE**

Jusqu'au 22 décembre 2017, les repas sont fournis par le collège Bienvenu-Martin.

A compter du 08 janvier 2018, ils seront réalisés sur place par un agent diplômé, dans la cuisine réaménagée.

**Les inscriptions :**

- **Annuelles** : pas de changement. Un enfant inscrit à l'année est considéré comme inscrit à l'année suivante.
- **Mensuelles** : les inscriptions devront impérativement être transmises au moins 15 jours avant le début de la période.
- **Occasionnelles** : toute inscription occasionnelle à la cantine devra se faire auprès de [evannes@gmail.com](mailto:evannes@gmail.com) ou directement à la cantine de la commune.

**Les absences :**

Les absences pour maladie ou les absences pour « force majeure » doivent obligatoirement être signalées à la cantine.

[Règlement intérieur](#)

L'admission au mois ou occasionnelle des élèves se fait contre remise de l'imprimé d'inscription ci-dessous

[Inscriptions mai 2019](#)

[Inscriptions juin 2019](#)

Menu de la cantine pour la semaine du 17 au 21 mai 2019



Menu de la cantine pour la semaine du 5 au 9 juin 2019



## TARIFS 2018

A compter du 01 janvier 2018, les tarifs seront appliqués en fonction du quotient familial tenant compte des ressources et de la composition du foyer.

QF < ou = 600 : 3,60 € par repas

QF 600 à 800 : 3,70 € par repas

QF 801 à 1 000 : 3,80 € par repas

QF > à 1 000 : 3,90 € par repas

---